



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 11 :

EVOLUTION ET EXTENSION DES
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA
MEDIATHEQUE - DEMANDE DE
SUBVENTION

Séance ordinaire du 18 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 Septembre 2018

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Didier BLADOU (à Sandrine JOVENE), Daniel CHRETIEN (à Françoise COSSECQ), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Philippe VALMIER)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

DOSSIER N° 11: EVOLUTION ET EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

L'État a ouvert la possibilité, pour les collectivités, de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la DGD (Dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique.

C'est dans ce cadre que nous avons étudié la possibilité de faire évoluer les horaires d'ouverture de la médiathèque et les étendre de 33h à 35h en période normale (mai-juin et septembre-octobre), de 36h à 38h en période haute (de novembre à avril avec ouverture le dimanche après-midi) et de 27h à 29h en période estivale (juillet-août).

Les deux heures hebdomadaires en plus seront pertinentes le mercredi matin de 10h00 à 12h00. Cette ouverture le matin répond en effet à un besoin formulé par les usagers depuis le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles.

Parmi les dépenses subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, figurent notamment les frais supplémentaires de personnel liés à ce projet (recrutement statutaire, renforts, heures supplémentaires, etc.), les frais liés aux fluides, les frais d'animation.

Du point de vue du calendrier, cette extension pourrait voir le jour dès le 1^{er} janvier 2019. Après instruction de notre dossier par la DRAC de Nouvelle-Aquitaine, nous pourrions obtenir une aide pour le financement d'un poste d'adjoint du patrimoine supplémentaire. Ce poste supplémentaire, nécessaire à l'extension des horaires d'ouverture, permettra de :

- Consolider l'existant et de pérenniser les actions,
- D'ouvrir plus en période normale,
- D'ouvrir mieux à certaines périodes de l'année, en fonction des besoins du public (exemple : en mai-juin lors de la préparation des concours et examens pour les lycéens et étudiants).

Par ailleurs, afin de toujours mieux répondre aux besoins des publics, la médiathèque proposera des ouvertures tardives en semaine, au-delà de 18h30, dans deux cadres :

- une opération « révisions », qui se traduira par une ouverture jusqu'à 20h00 en semaine, qui s'étendra sur 6 semaines en mai-juin, du mardi au vendredi, lors de la période des examens des lycéens et des étudiants ;
- des ouvertures ponctuelles, liées à des événements organisés en soirée dans les murs de la médiathèque, par exemple la Nuit des Bibliothèques, des soirées jeux organisées en partenariat avec l'association Ricochet ou les cafés linguistiques.

Ces deux propositions sont intégrées au dossier de demande de subvention dans le cadre de la DGD.

Enfin, l'analyse de la fréquentation de la médiathèque a fait apparaître que la nocturne du jeudi soir (jusqu'à 20h00) n'a pas rencontré son public. Afin d'améliorer la lisibilité de l'accès à la médiathèque en période normale et en période haute, la fermeture aura lieu à 18h30 chaque jour de la semaine du mardi au vendredi au lieu de 18h et de 20h le jeudi.

Les horaires d'ouverture de la médiathèque en période normale et en période haute seront ainsi les suivants :

- Mardi de 12h00 à 18h30
- Mercredi de 10h00 à 18h30
- Jeudi de 12h00 à 18h30
- Vendredi de 12h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 17h00
- Dimanche de 14h00 à 17h00

Soit 35 heures d'ouverture au public en période normale et 38 heures en période haute (avec le dimanche).

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Comités Techniques des 23 avril 2018 et 4 septembre 2018,

CONSIDERANT les possibilités offertes par l'Etat dans l'hypothèse de l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de la Ville,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

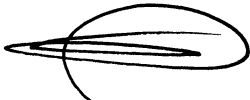
Article 1 : Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 : Autorise le Maire signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier,

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 65.

Fait et délibéré le 18 septembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

